



Information mensuelle des élus AVENIR du CE Septembre 2019

Traitement des alertes dans l'Entreprise, Respect de l'évolution professionnelle obligatoire

Obtenir vos droits des bons, des justes et des truands

Les Justes parmi les Managers, RH ...

L'action d'AVENIR est un succès reconnu pour ses résultats dans l'intérêt de chaque salarié qui nous sollicite.

Ceci a conduit à la confiance des salariés concrétisée dans les élections depuis 2006 au grand dam des mauvais Managers.

Oui il y a des bons Managers, RH ..., et une majorité sinon l'entreprise fermera, et mêmes des « Justes » parmi eux qui au péril de leur carrière, désobéissent aux directives écrites pour aider des salariés ou les orienter vers nous.



Oui depuis des années nous avons reçu au CE et au CHSCT des documents de managers dans l'intérêt des salariés.

Citons le rapport concernant le contournement des droits des salariés ETAM 3.2 et 3.3 aux cotisations de retraite d'assimilés cadres ... et bien d'autres (Marcoussis, Discrimination ...).

AVENIR n'a pas rendu public ces documents pour éviter la perte de face aux dirigeants. Il agit en justice en présentant ces dossiers. **La Cour d'Appel de Paris a fixé l'audience de plaidoirie au 26/09/2019 où vos droits seront débattus (salaires, frais, surtemps de trajet ... Consulter le dossier sur notre site).** AVENIR veut une entreprise dans les normes, qui se développe avec ses salariés dans la durée. C'est cela le bon modèle économique durable et profitable pour tous !

A contrario, la direction ne respecte pas les règles d'équité à notre égard tout simplement car AVENIR agit exclusivement dans votre intérêt et ceci coûte cher.

Le syndicat qui dérange la direction est celui qui agit avec des résultats pour vos droits ce qui lui coûte cher.

Le combat pour obtenir vos droits

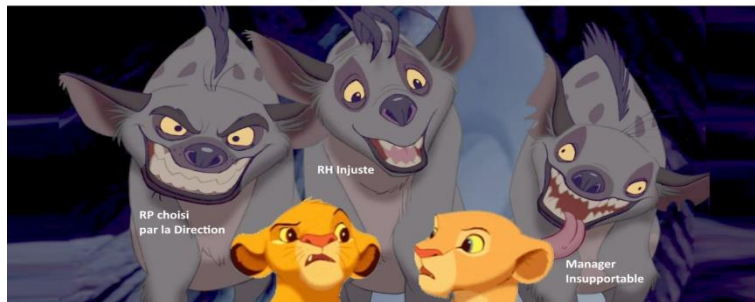
Justice salariale par rapport à la fonction exercée : La présentation de la direction au dernier CE de la répartition des salariés selon les niveaux du référentiel métier et leur indice Syntec a montré que beaucoup de salariés ont un indice Syntec très en dessous des règles. **La convention SYNTEC impose que tout cadre qui exerce un commandement doit avoir au moins l'indice 2.3 et le salaire équivalent.** AVENIR a demandé le respect de l'évolution professionnelle obligatoire.

Traitement des alertes des salariés : La direction a admis avoir traité une dizaine d'alertes graves.

L'intervention de de la direction nous a semblés oublier plusieurs pans de ses responsabilités et obligations :

- 1/ l'employeur a le pouvoir et les moyens et l'obligation d'assurer la sécurité et la protection des salariés
- 2/ La direction ne doit pas priver les salariés de l'assistance des représentants du personnel non-félons

Elections Professionnelles 2019 : Le Syndicat AVENIR est 100% Indépendant de la Direction !



Tu parles d'une réunion amiable !
Entre ce représentant du personnel véreux, ce manager insupportable et cet RH injuste, ce n'est pas une réunion, ça va être une boucherie !

Tirons nous vite, nous avons eu tort de faire confiance !
Ces charognards sont répugnants !
AVENIR est notre dernière chance.

3/ La direction s'est engagée dans sa charte éthique, selon son document de référence publié, au respect des droits de la personne et à la prévention concernant tout type de harcèlement, discrimination, atteintes à la dignité ...

4/ L'employeur a une obligation de résultat en matière de sécurité santé des salariés et intervenants. Il est souvent responsable civilement des préjudices subis au Travail.

Le rôle des élus AVENIR est de faire respecter les bonnes règles et vous permettre d'obtenir vos droits. AVENIR a ajouté qu'il demande à la direction qu'il n'y ait pas d'impunité ou un sentiment d'impunité pour certains managers, la direction doit probablement former ses managers sur le sujet en soulignant qu'elle sera très ferme sur le sujet.

